

PARIS - QUARTIERS

XVI^e ▶ La compagnie d'assurances veut les expulser, ils protestent

Les locataires des AGF affichent leur colère

La méthode « Corvisart » fait des émules. Les habitants de cette tour du XIII^e avaient, l'an dernier, affichés à leurs fenêtres des banderoles protestant contre leur expulsion par un marchand de biens.

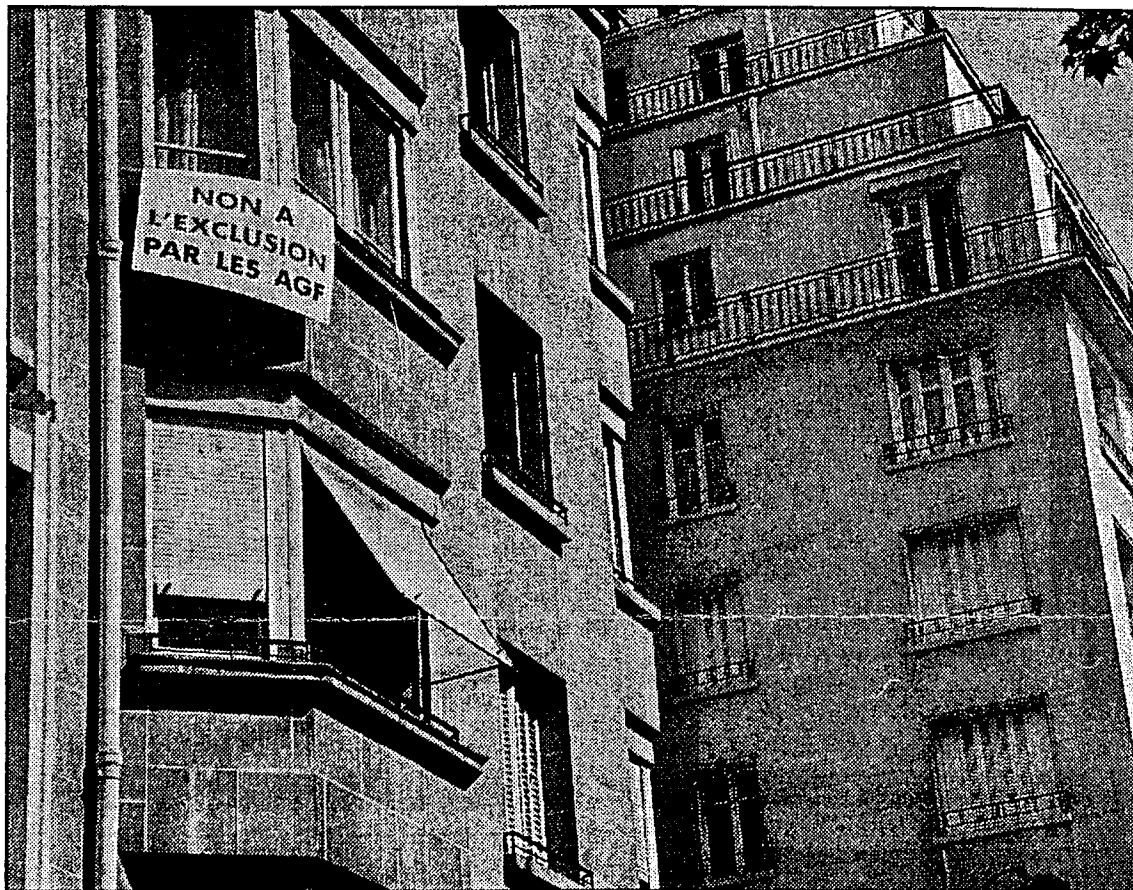
Procédé qui leur avait d'ailleurs valu une procédure judiciaire pour « violation du règlement intérieur ». Aujourd'hui, c'est au tour de certains habitants d'un groupe d'immeubles situés au 134, quai Louis-Blériot-135, avenue de Versailles (XVI^e) de manifester leur mécontentement en affichant des calicots vengeurs à leurs fenêtres.

Dans leur collimateur : la compagnie d'assurances AGF, qui souhaiterait revendre les appartements.

Plusieurs locataires, dont le bail expire à la fin de l'année, devront donc acheter (ce que tous ne peuvent pas faire) ou quitter les lieux. Dans un tract, l'association des locataires Blériot-Versailles dénonce « l'expulsion de plus de 100 locataires, dont certains très âgés, pour permettre aux AGF de rentabiliser leur privatisation et faire oublier leur gestion immobilière calamiteuse ».

« Nous avons accordé des délais »

En outre, explique un membre de l'association, « les AGF nous proposent d'acheter à 21 000 F le m², c'est trop cher par rapport au prix du marché. Nous demandons à rester, ou, si ce n'est pas possible, un relogement dans la même catégorie



Les locataires dont le bail expire à la fin d'année devront acheter ou quitter les lieux. (Photo Aurélie AUDUREA)

et à des conditions financières équitables ». Le tract et les affiches des locataires ont en tout cas fait bondir

d'indignation les AGF, qui se défendent comme un beau diable contre toutes ces accusations.

«Ce n'est pas de la privatisation»

« Une compagnie d'assurances a toujours des actifs qui tournent pour garantir ses paiements, expliquent les AGF. On achète un immeuble, on le revend, et la plus-value sert à rembourser les assurés. C'est normal, toutes les compagnies font ça et cela n'a vraiment aucun rapport, ni de près ni de loin, avec la privatisation. Par ailleurs, nous avons renouvelé les baux de toutes les personnes âgées qui le souhaitaient et de toutes celles en difficulté, comme, par exemple, des familles avec un enfant

handicapé. Nous avons accordé des délais à ceux qui nous en ont demandé. »

« Il est également faux de dire qu'on vend au-dessus du prix de marché, insistent les AGF. Nous avons, au contraire, offert une décote de 20 % aux locataires. Nous proposons un prix moyen de 18 500 F le m² (selon la qualité de l'appartement). Pour un immeuble du XVI^e en bord de Seine, est-ce trop cher ? c'est vu que des locataires, en place depuis longtemps, payaient des loyers plus avantageux que les prix du marché actuels. Ils ont fait une bonne affaire pendant des années, mais les meilleures choses ont une fin. »

Dans le cas présent, les AGF s'estiment donc irréprochables.

Isabelle BOLLE